



Une Ville qui bouge

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE HOMBOURG-HAUT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

CENTRE COMMUNAL **D'ACTION SOCIALE**

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU **4 AVRIL 2023**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le mardi 4 avril 2023 à 16 heures 30 sous la présidence de Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente.

Sont présents : M. MULLER - Mme FILIPPELLI – Mme HILLEBRAND - Mme THIL (jusqu'au point N°4) - Mme ZINS – Mme KANICZ- Mme MULLER-GULDNER – Mme SCHAUMLOEFFEL - Mme SCHLICKLING

Absentes : Mme OUSGA – Mme THIL (à partir du point N°4) procuration donnée à Mme HILLEBRAND

Le quorum prescrit étant atteint, Madame la Vice-Présidente déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour est examiné comme suit :

Point N°1

Approbation du procès-verbal du 28 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Point N°2

Délégation accordée à Madame la Vice-Présidente concernant l'attribution des secours urgents

Les administrateurs sont informés des attributions de secours intervenus en faveur de 42 familles en situation de précarité pendant la période du 17/02/2023 au 03/04/2023

- Tickets services :	890,00 €
- Tickets services énergie :	70,00 €
 - TOTAL :	 960,00 €

Nombre de familles orientées vers la Conférence Saint Vincent de Paul par le C.C.A.S. durant cette période : 26

Point N°3

Dossier de demandes d'aides financières

Situation 1

Madame S vit seule, elle est âgée de 57 ans. Elle travaille comme aide à la personne, mais elle est en arrêt maladie depuis le 31/01/2023 et perçoit des indemnités journalières de 416€/mois. Face à la diminution de ses ressources, Madame n'arrive pas à honorer ses charges mensuelles. Le montant de son APL est actuellement de 57 €, il sera révisé fin avril 2023. Afin que la situation financière ne se dégrade pas trop, les membres du Conseil d'Administration sont sollicités pour une aide financière pour une prise en charge d'un mois de loyer. Les membres accordent à l'unanimité une aide de 300 €.

Situation 2

Monsieur V vit seul, il est retraité et rencontre d'importants problèmes de santé. Monsieur rencontre des difficultés dans la gestion de son budget car ce dernier est déséquilibré. En effet, lorsqu'il a payé ses charges liées au logement et son quotidien, il se retrouve en grande précarité et n'arrive plus à s'approvisionner en fioul pour se chauffer.

Après avoir entendu les explications complémentaires de la Vice-Présidente, les membres du conseil d'Administration accorde une aide de 300 € qui sera directement versée au fournisseur.

Situation 3

Madame L vit seule avec son fils âgé de 16 ans, scolarisé au lycée. La famille est bénéficiaire du RSA. Depuis 2021, Madame n'a plus fait appel aux services sociaux, tentant de financer l'ensemble de ses charges de manière autonome. Elle est à jour de l'ensemble de ses charges à l'exception d'une somme de 1357 € d'électricité et de 250,79 € pour l'eau. Madame bénéficie d'un accompagnement avec l'assistante sociale. Madame s'engage à verser 100 € par mois en plus de ses factures réelles, le FSL est sollicité pour 166 € d'électricité et 250 € d'eau. Et le Conseil d'Administration du CCAS est sollicité pour une aide financière de 300 €. Avis favorable à l'unanimité pour aider cette famille.

Situation 4

Madame est séparée, elle a deux enfants à charge de 13 et 10 ans, elle est actuellement en formation. Madame ne parvient pas à s'acquitter de sa facture de régularisation de gaz d'un montant de 760 €. Le FSL est sollicité par l'assistante sociale de secteur à hauteur de 300 € ainsi que le conseil d'administration du CCAS pour la somme restante de 260,78 €. Avis favorable à l'unanimité.

Situation 5

Monsieur L est séparé depuis 3 ans, il a la garde partagée de ses deux enfants âgés de 9 et 5 ans. Il est actuellement indemnisé par le Pôle Emploi et a une promesse d'embauche au 1^{er} juin 2023. Monsieur n'arrive plus à subvenir à ses besoins et à régler ses charges courantes. Monsieur a une facture d'électricité de 1156 €. Le FSL est sollicité à hauteur de 150 €, suivant le barème. Monsieur sollicite le CCAS pour une aide au paiement de cette facture. Les membres du Conseil d'Administration accordent à l'unanimité une participation financière de 300 € versée directement au fournisseur.

Situation 6

Monsieur G est âgé de 17 ans, il est atteint d'une hémiplégie du côté droit et un aménagement du véhicule est nécessaire afin qu'il puisse rouler en conduite accompagnée. Monsieur vit chez ses parents, ses derniers ont sollicité la Maison Départementale des Personnes Handicapées mais la demande d'aide financière a été rejetée. En effet la commission a reconnu la présence de difficultés entraînant une gêne notable dans sa vie sociale mais que son autonomie est conservée pour les actes élémentaires de la vie quotidienne d'où un taux d'incapacité compris entre 50% et 80%, ce qui ne permet pas d'obtenir certaines aides. Malgré un appel à cette décision auprès du Conseil Départemental, aucune suite favorable n'a été donnée. Les membres du Conseil d'Administration accordent une aide exceptionnelle à cette famille pour l'aménagement du véhicule, 1000 € seront versées directement au garage réalisant les travaux.

Point n°4

Examen et vote du compte administratif 2022 (annexe 1)

Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente,

Le compte administratif 2022 est le relevé de toutes les opérations réalisées au cours de l'exercice.

Le compte 2022 concerne donc toutes les dépenses et toutes les recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année.

La comptabilité du C.C.A.S. est suivie par Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold qui établit le compte de gestion. Les résultats de ces deux comptes doivent être identiques.

Dépenses de fonctionnement :	197 471,08 €
Recettes de fonctionnement :	208 330,02 €
D'où un excédent global de fonctionnement :	10 858,94 €

Adoptent, à l'unanimité le compte administratif 2022, établie par Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold, dont les résultats sont identiques au compte de gestion du même exercice.

Point n°5

Approbation du compte de gestion 2022

Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente,

La comptabilité du C.C.A.S. est suivie par la Trésorière Principale de Saint-Avold qui est chargée, en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président. En fin d'exercice, elle confectionne le compte de gestion dont les résultats doivent concorder avec ceux du compte administratif.

Les membres du conseil d'Administration, après avoir entendu les explications de Madame la Vice-Présidente,

Adoptent, à l'unanimité, le compte de gestion 2022, établi par Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold, dont les résultats sont identiques au compte administratif du même exercice.

Point n° 6

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022

Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

Le Centre Communal d'Action Sociale ne possédant pas de section d'investissement, je vous propose d'affecter l'excédent de l'exercice 2022, soit la somme de 10 858,94 €, à la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent, à l'unanimité, l'affectation de l'excédent de l'exercice 2022 à la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

Point n°7

Examen et vote du budget primitif 2023 (annexe 2)

Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente

Le budget primitif est la traduction financière du fonctionnement du C.C.A.S.

Le projet qui vous est présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à 231 000,00 €.

Il est établi en tenant compte des orientations validées lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir :

- les différentes aides (bons, secours divers, subventions associations caritatives) : 17 100 €
- les actions liées aux seniors : 51 555 €
- les chantiers d'insertion : 111 000 €
- les actions liées au DRE : 45 000 €
- et autres cotisations, documentation...

Pour équilibrer le budget, il est proposé de solliciter une subvention de 170 000 € à la Ville, après déduction de l'affectation du résultat 2022 (10 858,94 €), de la subvention DRE 2023 (45 000€), du remboursement du C.C.A.S. de Freyming-Merlebach concernant le séjour seniors en vacances et de diverses recettes (dons volontaires).

Après avoir entendu en détails les différents articles de dépenses et de recettes ainsi que les précisions données par Madame la Vice-Présidente, les membres du Conseil d'Administration adoptent, à l'unanimité, le budget primitif 2023.

**Tous les points de l'ordre du jour étant examinés,
Madame la Vice-Présidente, lève la séance à 17 h 45**

ANNEXE 1

10/02/2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1 / 3

- présentation : chapitre - fonction - article

Nomenclature	Budget total	Réalisé 2022
Dépense	204 850,00	197 471,08
Fonctionnement	204 850,00	197 471,08
Ch. - 011 Charges à caractère général	85 450,00	78 300,05
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	2 150,00	1 832,77
Art. - 60623 Alimentation	100,00	172,63
Art. - 6182 Documentation générale et technique	1 500,00	1 371,00
Art. - 6227 Frais d'actes et de contentieux	200,00	
Art. - 6281 Concours divers (cotisations)	350,00	289,14
Fon. - 418 AUTRES ACTIONS		1 317,60
Art. - 60628 Autres fournitures non stockées		1 317,60
Fon. - 4212 Aides à la famille	900,00	546,91
Art. - 60623 Alimentation	300,00	102,41
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	200,00	294,00
Art. - 6188 Autres frais divers	200,00	
Art. - 6234 Réceptions		150,50
Art. - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité	200,00	
Fon. - 4238 Autres		533,84
Art. - 6234 Réceptions		33,84
Art. - 62878 Aides tiers		500,00
Fon. - 42380 Services communs en faveur des personnes âgées	33 400,00	49 411,08
Art. - 60623 Alimentation	300,00	1 617,51
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	100,00	160,00
Art. - 6068 Autres matières et fournitures		335,66
Art. - 6188 Autres frais divers	300,00	592,28
Art. - 6232 Fêtes et cérémonies		555,21
Art. - 6234 Réceptions	31 500,00	42 264,66
Art. - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 200,00	1 854,00
Art. - 62878 Aides tiers		1 810,60
Art. - 6288 Autres		221,16
Fon. - 4240 Service Commun pers en difficulté	1 000,00	
Art. - 60228 Autres fournitures consommables	1 000,00	
Fon. - 4244 Aide aux personnes		44,40
Art. - 6228 Divers		44,40
Fon. - 52 Politique de la ville	48 000,00	24 613,45
Art. - 60623 Alimentation	1 400,00	
Art. - 60628 Autres fournitures non stockées	1 300,00	
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	2 800,00	
Art. - 6064 Fournitures administratives	500,00	
Art. - 6067 Fournitures scolaires	600,00	65,41
Art. - 6068 Autres matières et fournitures	400,00	

10/02/2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2022	2 / 3
------------	----------------------------------	-------

- présentation : chapitre - fonction - article

<i>Dépense / Fonctionnement / 011 Charges à caractère général / 52 Politique de la ville</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé 2022</i>
Art. - 6184 Versements à des organismes de formation	700,00	
Art. - 62268 Autres honoraires, conseils	800,00	
Art. - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectiv		1 976,98
Art. - 6247 Transports collectifs du personnel	1 500,00	
Art. - 6248 Divers	1 000,00	
Art. - 6251 Voyages, déplacements et missions	2 000,00	105,90
Art. - 62871 A la collectivité de rattachement	15 000,00	
Art. - 62878 A ddes tiers	20 000,00	22 465,16
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	200,00	95,00
Fon. - 01 Opérations non ventilables	200,00	95,00
Art. - 6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200,00	95,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	119 100,00	119 076,03
Fon. - 4212 Aides à la famille	500,00	
Art. - 657481 subvention associations droits privés	500,00	
Fon. - 42380 Services communs en faveur des personnes âgées		300,00
Art. - 657481 subvention associations droits privés		300,00
Fon. - 4244 Aide aux personnes	13 600,00	13 276,03
Art. - 6513301 SECOURS EN ARGENT	300,00	
Art. - 6513304 BONS ALIMENTAIRES	6 500,00	7 854,19
Art. - 6513307 SECOURS COMBUSTIBLE FIOUL CHARBON BOIS	300,00	250,00
Art. - 6513309 SECOURS ELECTRICITE EAU GAZ	1 200,00	1 493,84
Art. - 65134 Aides	1 300,00	578,00
Art. - 657482 Subv fonct assoc caritatives	4 000,00	3 100,00
Fon. - 4246 Actions d'insertion	105 000,00	105 500,00
Art. - 657481 subvention associations droits privés		500,00
Art. - 657484 SUBVENTION CHANTIERS D INSERTION	105 000,00	105 000,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	100,00	
Fon. - 01 Opérations non ventilables	100,00	
Art. - 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	

10/02/2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2022	3 / 3
------------	----------------------------------	-------

- présentation : chapitre - fonction - article

Nomenclature	Budget total	Réalisé 2022
Recette	206 150,00	208 330,02
Fonctionnement	206 150,00	208 330,02
Ch. - 002 Résultat de fonctionnement reporté	21 468,80	21 468,80
Fon. - 52 Politique de la ville		21 468,80
Art. - 002 Résultat de fonctionnement reporté		21 468,80
Fon. - 5220 A.F.E.A. - Services communs	21 468,80	
Art. - 002 Résultat de fonctionnement reporté	21 468,80	
Ch. - 74 dotations et participations	183 000,00	184 428,44
Fon. - 42380 Services communs en faveur des personnes âgées		1 428,44
Art. - 74741 Communes membres du GFP		1 428,44
Fon. - 4240 Service Commun pers en difficulté	140 000,00	140 000,00
Art. - 74741 Communes membres du GFP	140 000,00	140 000,00
Fon. - 52 Politique de la ville	43 000,00	43 000,00
Art. - 74718 Autres	43 000,00	43 000,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	1 681,20	2 432,78
Fon. - 4240 Service Commun pers en difficulté	1 681,20	2 412,28
Art. - 756 Libéralités reçues	1 681,20	2 412,28
Fon. - 52 Politique de la ville		20,50
Art. - 75888 Autres		20,50

ANNEXE 2

30/03/2023	BUDGET PRIMITIF 2023	1 / 3
------------	-----------------------------	-------

- présentation : chapitre - fonction - article

Nomenclature	BP
Dépense	231 000,00
Fonctionnement	231 000,00
Ch. - 011 Charges à caractère général	100 205,00
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	1 200,00
Art. - 60623 Alimentation	100,00
Art. - 6182 Documentation générale et technique	800,00
Art. - 6281 Concours divers (cotisations)	300,00
Fon. - 4212 Aides à la Famille	2 450,00
Art. - 60623 Alimentation	500,00
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	500,00
Art. - 6188 Autres frais divers	600,00
Art. - 6234 Réceptions	650,00
Art. - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité	200,00
Fon. - 4238 Autres actions en faveur des personnes âgées	51 555,00
Art. - 60623 Alimentation	4 100,00
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	1 700,00
Art. - 6188 Autres frais divers	1 000,00
Art. - 6232 Fêtes et cérémonies	905,00
Art. - 6234 Réceptions	40 000,00
Art. - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité	2 200,00
Art. - 62878 Aides tiers	450,00
Art. - 6288 Autres	1 200,00
Fon. - 52 Politique de la ville	45 000,00
Art. - 60623 Alimentation	1 500,00
Art. - 60628 Autres fournitures non stockées	1 300,00
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	2 500,00
Art. - 6064 Fournitures administratives	500,00
Art. - 6067 Fournitures scolaires	600,00
Art. - 6068 Autres matières et fournitures	400,00
Art. - 6184 Versements à des organismes de formation	800,00
Art. - 62268 Autres honoraires, conseils	500,00
Art. - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité	3 000,00
Art. - 6248 Divers	500,00
Art. - 6251 Voyages, déplacements et missions	1 000,00
Art. - 62871 A la collectivité de rattachement	7 400,00
Art. - 62878 Aides tiers	25 000,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	95,00
Fon. - 02 Administration générale	95,00
Art. - 6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	130 600,00

MAIRIE DE HOMBURG HAUT - CCAS HOMBURG HAUT (M57) - 2023

30/03/2023	BUDGET PRIMITIF 2023	2 / 3
------------	-----------------------------	-------

- présentation : chapitre - fonction - article

Dépense / Fonctionnement / 65 Autres charges de gestion courante	BP
Fon. - 4244 Aide aux personnes	17 100,00
Art. - 6513301 SECOURS EN ARGENT	300,00
Art. - 6513304 BONS ALIMENTAIRES	7 500,00
Art. - 6513307 SECOURS COMBUSTIBLE FIOUL CHARBON BOIS	800,00
Art. - 6513309 SECOURS ELECTRICITE EAU GAZ	2 000,00
Art. - 65134 Aides	2 000,00
Art. - 657482 Subv fonct assoc caritatives	4 500,00
Fon. - 4246 Actions d'insertion	113 500,00
Art. - 657481 subvention associations droits privés	2 500,00
Art. - 657484 SUBVENTION CHANTIER D INSERTION	111 000,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	100,00
Fon. - 01 Opérations non ventilables	100,00
Art. - 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00

30/03/2023

BUDGET PRIMITIF 2023

3 / 3

- présentation : chapitre - fonction - article

Nomenclature	BP
Recette	231 000,00
Fonctionnement	231 000,00
Ch. - 002 Résultat de fonctionnement reporté	10 858,94
Fon. - 52 Politique de la ville	10 858,94
Art. - 002 Résultat de fonctionnement reporté	10 858,94
Ch. - 74 dotations et participations	217 600,00
Fon. - 42380 Services communs en faveur des personnes âgées	2 600,00
Art. - 74741 Communes membres du GFP	2 600,00
Fon. - 4240 Service Commun pers en difficulté	170 000,00
Art. - 74741 Communes membres du GFP	170 000,00
Fon. - 52 Politique de la ville	45 000,00
Art. - 74718 Autres	45 000,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	2 541,06
Fon. - 4240 Service Commun pers en difficulté	2 541,06
Art. - 756 Libéralités reçues	2 541,06